





COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2019

Plan d'investissement pour l'Europe: le Fonds européen d'investissement a garanti 2 milliards de prêts à l'innovation accordés par Bpifrance

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance et Pier-Luigi Gilibert, directeur général du Fonds européen d'investissement (FEI) ont signé aujourd'hui en présence de Pierre Moscovici (commissaire européen en charge des affaires économiques, de la fiscalité et des douanes) et Ambroise Fayolle (vice-président de la Banque européenne d'investissement) un quatrième accord de garantie financière entre les deux institutions.

Le FEI, filiale du groupe BEI, garantira à hauteur de 50% les nouveaux prêts accordés par Bpifrance aux sociétés innovantes et aux start-up. La garantie du FEI, dans le cadre du programme européen Innovfin pour les PME, s'élèvera à 300 millions d'euros pour un montant total de prêts qui pourra atteindre 600 millions d'euros. Cette garantie est ensuite soutenue par le Fonds européen pour les investissements stratégiques, EFSI, le cœur du Plan Juncker, afin de permettre au groupe de la Banque européenne d'investissement de soutenir d'autres projets – parfois plus risqués.

Dans le détail, le FEI garantira :

- 200 millions d'euros pour le financement de l'innovation des PME (prêts à l'innovation « PI FEI »). Ces prêts permettent d'accompagner les PME et ETI venant de finaliser un projet de R&D, en finançant les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations développées (produit, procédé ou service), sous forme de prêt à taux réduit par un partage du risque auprès du Fonds Européen d'Investissement (FEI) de la BEI.
- 100 millions d'euros pour le financement de l'amorçage des start-up (prêts amorçage « PA FEI »). Ces prêts visent à accompagner les start-up dans la préparation ou la réalisation d'une levée de fonds, en renforçant leur trésorerie par un financement sous forme de prêt de développement, permettant d'accompagner leur développement et leur croissance.

Ces prêts sont accordés à des sociétés qui ont déjà validé un projet et une démarche d'innovation et qui abordent une nouvelle étape de leur développement, à travers un lancement industriel ou commercial, ou une levée de fonds. Ils peuvent donc s'inscrire dans le prolongement des outils de financement que propose Bpifrance aux start-ups et PME à des stades plus précoces de leur développement (à travers notamment des aides à l'innovation ou des avances remboursables).

Il s'agit là de la quatrième opération de garantie signée entre le FEI et Bpifrance depuis 2015. Lors des trois premières opérations, le FEI a garanti pour 1,4 milliards d'euros de prêts. Avec les nouvelles garanties apportées aujourd'hui, le FEI se sera engagé au total à couvrir – à hauteur de 50% - 2 milliards d'euros de prêts accordés par Bpifrance.

L'accord entre les deux institutions a été signé à l'occasion de la conférence annuelle organisée par le groupe BEI « Investir dans l'Europe de demain », ouverte par Pierre Moscovici et Nicolas Dufourcq.

De nombreuses entreprises et collectivités sont venues témoigner de l'importance du rôle de l'Europe et de sa banque publique, la BEI, dans le financement de l'innovation et de la transition écologique. A l'issue de cette conférence un club de partenaires a été lancé, regroupant tous les bénéficiaires de prêts de la BEI et de sa filiale FEI, fiers d'avoir vu leurs investissements financés par la banque de l'Union Européenne.

Pierre Moscovici, commissaire européen pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes, a déclaré : « Avec 238 000 startups et PME bénéficiant de financements, la France fait partie des premiers pays européens soutenus par le plan Juncker. Je me réjouis de la signature de ce quatrième accord entre le groupe BEI et Bpifrance dans le cadre du plan Juncker, portant à 2 milliards d'euros l'enveloppe disponible pour les entreprises françaises innovantes éligibles au soutien de Bpifrance. Ces nouveaux financements soutiendront la croissance et la création d'emploi dans tous les territoires français. »

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, a déclaré : « Nous sommes très heureux de poursuivre, avec le soutien du FEI, notre travail en profondeur au service du financement de l'innovation des PME et ETI et de l'amorçage des start-up. La réussite indéniable de notre partenariat illustre à quel point l'Europe peut jouer un rôle moteur dans le soutien à l'émergence de start-up et de PME d'avenir.»

« Le financement de l'innovation est l'une des priorités de la banque de l'union européenne et sa filiale, le FEI, a rappelé Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI. Garantir les prêts de Bpifrance grâce au plan Juncker, comme nous le faisons, permet de financer des projets plus risqués en plus grand nombre, qui sont porteurs d'avenir pour les entreprises françaises ».

« La reconduite pour la quatrième fois de notre partenariat avec Bpifrance témoigne de la solidité de nos relations et du succès des précédentes opérations, a expliqué Pier-Luigi Gilibert, directeur général du FEI. Nous sommes fiers de pouvoir accompagner ainsi Bpifrance qui est le partenaire privilégié en France des entreprises innovantes ».

Note au responsable de publication :

À propos du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du groupe de la Banque européenne d'investissement. Sa principale mission est de soutenir les micro, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché. Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi.

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos du Plan Juncker

Le plan d'investissement, ou Plan Juncker, vise principalement à renforcer les investissements européens pour créer des emplois et de la croissance. Il vise, en effet, à faire une utilisation plus intelligente des ressources financières nouvelles et existantes, en supprimant les obstacles à l'investissement, en apportant de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement. Le plan d'investissement produit déjà des résultats. Les projets et conventions de financement approuvés jusqu'à présent au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, EFSI, le cœur du Plan Juncker, devraient mobiliser au total 393 milliards d'euros d'investissements dans 28 États membres et soutenir quelque 945 000 PME. La France est le premier pays bénéficiaire des investissements du Plan Juncker en valeur absolue, avec 68,2 milliards d'euros mobilisés.

À propos d'InnovFin

Dans le cadre de l'initiative Horizon 2020, le programme de recherche et d'innovation de l'UE pour 2014-2020, la Commission européenne et le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI et FEI) ont lancé en 2014 une nouvelle génération d'instruments financiers et de services de conseil destinés à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises innovantes. Le dispositif « InnovFin – Financement européen de l'innovation » propose, jusqu'en 2020, une série de produits sur mesure qui permettront de mettre à disposition des financements à l'appui de projets de recherche et d'innovation (R-I) menés par des entreprises de petite, moyenne et grande dimension et par les promoteurs d'infrastructures de recherche.

Contact pour la presse :

Banque Européenne d'Investissement

Cyrille Lachèvre, c.lachevre@ext.eib.org, +352 4379 73984 / Gsm: +33 6 20 42 12 08 Site internet: www.bei.org/press - Service de presse: +352 4379 21000 – presse@bei.org



Bpifrance

Christophe Menger, christophe.menger@bpifrance.fr; +33 (0)1 41 79 95 12